



A vélo tout est plus beau !

Règlement de la Randonnée Cyclotourisme « Rando-Vélo du Patrimoine »

1. PREAMBULE

Le club RLB (Roue Libre Bénédictine), organise le dimanche 1er mai 2026 une randonnée cyclotouriste sur 4 parcours route et 1 parcours gravel dans le département du Loiret avec un ravitaillement principal prévu en la commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

2. PARCOURS ET DEPARTS

La totalité de la randonnée, depuis les départs de la place de l'université à Saint-Benoît-sur-Loire (GPS : 47.80949084874887, 2.308083266973044) jusqu'à l'arrivée située au même endroit, sera balisée. Le marquage sera fait au sol et/ou sur supports, à l'aide d'un affichage de couleurs (1 par parcours), et sera constitué d'une flèche directionnelle avec la mention du kilométrage et/ou de la référence du parcours.

Les parcours seront disponibles en téléchargement sur le site internet *Open Runner* (voir tableau au §4 du présent règlement).

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes en ligne sur <https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/30593/2nd-rando-velo-du-patrimoine> à partir du 15 mars 2026 ou sur place le vendredi 1er mai 2026 de 7h30 à 9h.

Les inscriptions sur place seront validées à réception des documents (fiche d'inscription et règlement). Ces documents d'inscription individuelle seront disponibles avant le départ aux locaux du club RLB – cour ancienne école - Place de l'Université – 45730 St Benoît-sur-Loire (GPS : 47.80949084874887, 2.308083266973044).



Les inscriptions à la randonnée « La Rando-Vélo du Patrimoine » sont fermes et définitives et tout désistement, pour quelque motif que ce soit, n'ouvre droit à aucun remboursement. En cas d'alerte météo, la RLB se réserve le droit d'annuler la randonnée pour des raisons évidentes de sécurité.

Déroulement de la journée de la randonnée « La Rando du Patrimoine » :

Départ entre 7h30 et 9h00 (10h pour les balades familiales) :
RLB – cour ancienne école - Place de l'Université – 45730 St Benoît-sur-Loire

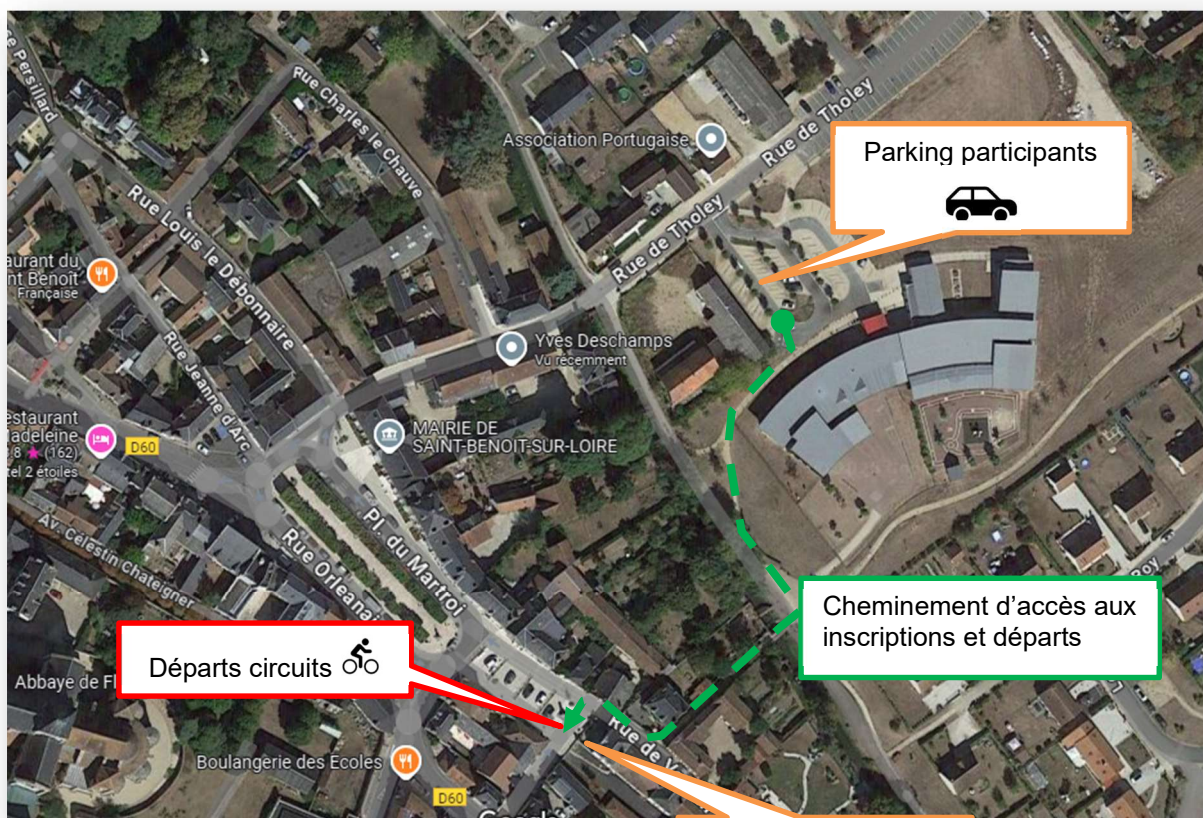
Les participants pourront réaliser plusieurs parcours s'ils le souhaitent, en les cumulant à volonté. Exemple : 1 boucle de 12,5 kms (circuit P1), pause au ravitaillement, puis 1 boucle de 21 kms (circuit P2) avant retour au ravitaillement.

A l'arrivée, pour chacun des parcours, une collation sera offerte à tous les participants (boissons sans alcool).

Tous les parcours disposent d'un ou plusieurs ravitaillements, repérés sur plans par ce symbole :



Situation géographique de la manifestation :








4. UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE

Choix des itinéraires :

Les parcours proposés par l'organisation s'efforceront de ne pas présenter de danger spécifique. Les voies sont cependant ouvertes à la circulation publique et aux cyclistes.

Tableau synthétique des parcours :

Désignation	Parcours Tous Terrains (PTT)	Petit parcours (P1)	Petit parcours 1 (P2)	Parcours 2 (P3)	Grand parcours (P4)
Type	Gravel	Route	Route	Route	Route
Distance (km)	80	12,5	21	49	105
D+ (m)	377	30	50	144	386
Lien & Code Open Runner	https://www.openrunner.com/route-details/23523098	https://www.openrunner.com/route-details/21185919	https://www.openrunner.com/route-details/21166411	https://www.openrunner.com/route-details/21185936	https://www.openrunner.com/route-details/23488299
					
Couleur fléchage	Jaune	Rouge	Bleu	Vert	Violet

5. SECURITE ET PREVENTION

Catégories de vélo autorisées

Ne peuvent participer à cette journée, que les personnes inscrites utilisant des vélos (route, VTC, Gravel) à propulsion musculaire, des vélos (route, VTC ou VTT) à assistance électrique ainsi que les vélos spécifiques adaptés aux personnes à mobilité réduites. Les trottinettes électriques et rollers ne sont pas autorisés.

Port du casque

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous les participants.

Certificat médical

Contrairement aux compétitions cyclistes et cyclo-sportives, la présentation du certificat de non contre-indication à la pratique n'est pas obligatoire pour participer aux randonnées de cyclotourisme. Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical préalable à toute activité.

Moyens de secours

En cas d'urgence uniquement, des numéros de téléphone sont mis à disposition des participants :

M. PINCON	Mme. CHATEAU	M. MOREAU
06 43 47 43 59	06 12 74 45 31	06 84 10 72 18

6. DEVOIRS DES PARTICIPANTS

Comportement routier

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant se doit :

- D'appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes,
- D'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routière.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

Sur les parties de parcours empruntant une voie normale de circulation (donc hors-piste cyclable), les participants devront circuler en file indienne afin de laisser libre le dépassement par des véhicules automobiles. La circulation de plusieurs cyclistes de front est interdite.

Equipement des cycles

Les cycles utilisés par les participants doivent être équipés conformément aux dispositions du Code de la route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

Environnement

Pour la pérennité des milieux traversés et afin de préserver l'environnement, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (emballages de barres ou gels énergétiques, papiers...) et à les déposer au niveau des zones de propreté mises en place aux points de ravitaillement et à l'arrivée.

7. ASSURANCE DES PARTICIPANTS

Les participants à la « Rando du Patrimoine » inscrits sont couverts en responsabilité civile par l'assurance que le RLB (organisateur) a souscrit à cet effet.
Tout problème devra être signalé à l'organisateur sans délai.

8. SPECIFICITE DES PARTICIPANTS

Origine des participants

Toute personne de nationalité française ou étrangère peut participer à la randonnée cyclotouriste « Rando-Vélo du Patrimoine ».

Identification des participants

Une brassard/bandelette est remis à chaque participant régulièrement inscrit au moment de son inscription sur place.

Accueil des mineurs

Les participants mineurs, licenciés ou non à une fédération sportive doivent présenter une autorisation parentale ou être accompagnés. La présence d'un adulte accompagnateur est impératif pour la participation d'une personne mineure.

→ IMPORTANT

Chaque participant devra être muni d'une pièce d'identité.

Les participants autorisent les organisateurs à disposer des images sur lesquelles ils sont susceptibles de figurer (brochure, promotion, site internet...).

La participation à la randonnée « Rando-Vélo du Patrimoine » implique l'acceptation complète du présent règlement.